

DEMANDE D'AGREMENT

MON DÉMARRAGE CHEZ LR

- CARTE PARTENAIRE LR
- BON D'ACHAT DE € 25 EURO*
- INFORMATIONS ET IMPRIMÉS
- PROPRE SITE INTERNET



* Après participation d'un séminaire débutant (après réception le bon d'achat est valable pour 8 semaines).

SETS RECOMMANDÉS POUR VOTRE DÉMARRAGE

SET DÉBUTANT ALOE VERA
pour € 170,00 PV TTC



SET PRODUITS PHARES
pour € 170,00 PV TTC



POWER START BONUS POUR DES NOUVEAUX PARTENAIRES



Devenez dans les
3 MOIS après votre
début chez LR

**JUNIOR
MANAGER**

et confirmez ce titre
le mois qui suit

VOUS RECEVREZ 100 €



Devenez dans les
4 MOIS après votre
début chez LR

MANAGER

et confirmez ce titre
le mois qui suit

VOUS RECEVREZ 250 €



Devenez dans les
6 MOIS après votre
début chez LR

**LEADER DE
TEAM JUNIOR**

et confirmez ce titre
le mois qui suit

VOUS RECEVREZ 500 €



**RECEVEZ
JUSQU'À 850 €
DE BONUS
AU TOTAL**

Conditions commerciales pour les partenaires LR

Le droit d'acheter à des prix de gros chez LR Cosmetic Belgium BVBA, existe dès l'instant où la demande d'agrément pour partenaire a été acceptée par la livraison de la première commande ou par la communication du numéro de partenaire.

Chaque demandeur est enregistré comme client privilégié de LR Cosmetic Belgium BVBA lors de la réception de sa première commande. Il a le droit d'acheter des produits de LR Cosmetic Belgium BVBA pour son usage personnel. Il peut en outre acheter occasionnellement, en son nom et pour son compte, des produits pour des tiers et recruter d'autres clients privilégiés. LR Cosmetic Belgium BVBA attire l'attention sur le fait que le client privilégié, s'il exerce une activité régulière et répétée, laquelle générera des revenus croissants, devra respecter des obligations d'ordre administratif (registre commerce, TVA, sécurité sociale, etc.). Tant le client privilégié que le conseiller seront par la suite considérés comme des partenaires commerciaux indépendants de LR Cosmetic Belgium BVBA.

Le partenaire LR achète et vend les produits de LR Cosmetic Belgium BVBA en son nom propre et pour son propre compte.

Le partenaire LR travaille à titre complémentaire et n'est ni un salarié lié par des instructions, ni un exécutant de LR Cosmetic Belgium BVBA. Il n'existe aucun lien de subordination/dépendance. Il lui est expressément interdit de donner l'impression, dans le cadre d'échanges commerciaux, de travailler pour LR Cosmetic Belgium BVBA et d'en dépendre ou d'être lié par ses instructions.

Il veille lui-même à exercer son activité indépendante, à obtenir les autorisations officielles nécessaires et à payer régulièrement ses impôts et droits. Il doit fournir la preuve qu'il possède un registre de commerce.

L'achat de produits se fait uniquement de manière directe auprès de LR Cosmetic Belgium BVBA. L'achat de biens de et entre partenaires LR n'est pas autorisé. Le partenaire s'engage à ne commander que des biens réservés. Il est interdit de conserver un stock (dépôt).

Le partenaire LR s'engage à vendre les produits de LR Cosmetic Belgium BVBA exclusivement par la vente directe, c'est-à-dire à l'exclusion du commerce stationnaire (commerce de détail), des marchés et des foires commerciales. Comme moyens de vente (documents, listes de prix, catalogues, matériel de démonstration, échantillons, etc.), le partenaire est tenu d'utiliser uniquement ceux de LR Cosmetic Belgium BVBA. L'utilisation de documents de vente non autorisés confère à LR Cosmetic Belgium BVBA le droit de résilier le contrat sans préavis.

Pour les publications, annonces publicitaires, brochures, affiches contenant des photocopies / représentations de produits LR et l'utilisation de marques déposées, comme par exemple le logo de l'entreprise, les noms des marques LR Health & Beauty Systems, LR, LR Cosmetic Belgium BVBA, Linea Racine, etc., le consentement écrit explicite est nécessaire.

Le partenaire LR ne peut faire, concernant LR Cosmetic Belgium BVBA, les produits LR, la vente et le concept réel, que des déclarations conformes aux documents officiels de LR Cosmetic Belgium BVBA.

Le partenaire LR est autorisé à commercialiser des produits et services d'autres entreprises, à l'exception des produits et services qui font concurrence à ceux proposés par LR Cosmetic Belgium BVBA. La vente de produits ou de services concurrents est également autorisée moyennant le consentement écrit, préalable et explicite de LR Cosmetic Belgium BVBA.

Le partenaire LR s'engage en tous cas à ne pas vendre ou fournir des produits et services d'autres sociétés à d'autres partenaires LR.

Le système de bonus de LR Cosmetic Belgium BVBA, tel qu'il est mentionné dans la version actuelle de la "Clé du succès", fait partie intégrante du contrat/de la demande d'agrément pour partenaire.

Lorsque le partenaire LR parraine d'autres partenaires commerciaux, il reçoit pour l'introduction, la formation et l'encadrement de ces partenaires des provisions liées aux prestations, conformément au plan de marketing de LR Cosmetic Belgium BVBA.

Le droit au paiement de boni sur le chiffre d'affaires du groupe est subordonné à la réalisation d'un chiffre d'affaires personnel d'au moins 100 PW par mois.

L'arrêt des lignes de parrainage est un principe fondamental du système de vente de LR Cosmetic Belgium BVBA et sert de base indiscutable pour la protection de tous les partenaires LR. C'est la raison pour laquelle le déplacement d'un partenaire actif dans une autre ligne n'est pas possible. Un partenaire et son conjoint peuvent à nouveau être parrainés/engagés comme partenaire LR au plus tôt 12 mois après la fin de leurs activités, c.-à-d. après la date de la dernière facturation ou du dernier paiement de provision, sauf s'ils sont parrainés/engagés par le même parrain.

Le partenaire LR est tenu de reprendre à l'utilisateur/au consommateur final, dans les 14 jours qui suivent la date de facturation et sans mention du motif, les produits qui sont dans leur emballage d'origine et ont été commandés et payés. Il laisse à l'utilisateur final le choix entre un échange, un crédit ou un remboursement du prix de vente.

Le partenaire LR peut retourner des marchandises/produits qu'il a reçus et qui sont neufs, non abîmés, en état de vente impeccable et dans leur emballage d'origine, et ce durant les 2 mois qui suivent la date de facturation, en échange d'un bon d'achat. Les moyens et documents de vente ne Adresse de retour: LR Cosmetic Belgium BVBA, Welvaartstraat 14/1 bus 11, 2200 Herentals, Belgique.

Les articles/produits défectueux doivent être retournés dans les 14 jours qui suivent la date de facturation, avec mention du motif de la réclamation. Les articles provenant d'une collection d'échantillons, ainsi que les produits portés ou utilisés, ne peuvent pas faire l'objet d'une réclamation ni être retournés.

LR Cosmetic Belgium BVBA a le droit d'apurer des créances ouvertes dans le cadre de la relation commerciale au moyen de boni ou de provisions existants et dus au partenaire LR. Le partenaire LR ne peut, quant à lui, solder les boni qui lui sont dus au moyen de créances à l'égard de LR Cosmetic Belgium BVBA. Si le remboursement de bons d'achat est souhaité en espèces, la valeur sera payée après déduction des boni et provisions déjà versés, et après déduction de frais administratifs à concurrence de 10 % du montant dû. Le partenaire LR se réserve le droit d'apporter la preuve que les frais administratifs sont de moindre importance.

Le partenariat peut être résilié en fin de mois par LR Cosmetic Belgium BVBA, lorsque le partenaire LR n'a plus réalisé aucune commande pendant une durée de 12 mois à compter de la date de la dernière facturation.

Les règles légales sont d'application en ce qui concerne la résiliation normale du contrat.

Le lieu de livraison et d'exécution est le lieu d'établissement de LR Cosmetic Belgium BVBA.

Par sa signature, le partenaire LR accepte les conditions commerciales, ainsi que les conditions de livraison et de paiement imprimées sur la liste de prix pour partenaires, dans sa forme valable. Si des modifications sont apportées à ces conditions commerciales et de paiement, le partenaire LR en sera informé. Elles sont considérées comme approuvées si le partenaire LR ne les conteste pas par écrit, dans le mois qui suit leur publication.

Si les conditions commerciales susmentionnées sont en tout ou en partie inapplicables, l'application des autres dispositions n'est en rien modifiée. En cas de doute, c'est la loi qui s'applique.

Un partenaire LR qui mentionne son domicile en Belgique ou au Luxembourg signe son contrat chez la société LR Cosmetic Belgium BVBA.

Un partenaire LR qui mentionne son domicile aux Pays-Bas, signe sa demande chez la société LR Health and Beauty Systems BV.

En cas de litige, ce sont les tribunaux belges qui sont compétents.